

Bilan des Commissions Administratives Paritaires du 30 Mars 2016

LES COPAINS D'ABORD !

Les agents de la ville et du C.C.A.S. se sont fait une opinion de la considération qu'ont pour eux, notre Maire et notre D.G.S. Que les agents ne se fassent pas d'illusions sur la fin de mandat, rien ne changera ! Le Maire fait trop confiance à sa garde rapprochée pendant que le reste du personnel se console avec quelques chansons à fredonner au regard des résultats des différentes C.A.P.

Forcément, dans les couloirs, les agents chantonnent désespérément le refrain de notre ami COLUCHE :

"Misère, Misère! C'est toujours sur les pauvres gens que tu t'acharnes obstinément..."

Mais aussi la chanson de Georges Brassens !
"LES COPAINS D'ABORD"

En capitaine de Navire, notre D.G.S., "navigue en père peinard..." Toutefois, contrairement à ce que dit la chanson, au rendez-vous des bons copains, il y a souvent des lapins... Et cette amitié-là ne durera peut être pas, un jour ou l'autre, elle chavirera ! A suivre... Pendant ce temps, "le père peinard" fixe ses propres règles pour arriver à ses fins. Il impose ses choix et prodigue ses serments.

En voyant les listes des nommés, "les copains d'abord" ne sont pas difficiles à reconnaître ! Eux-mêmes se reconnaissent facilement, et même s'ils se sentent un peu gênés, ils n'ont aucun scrupule, ni remord.

"La responsabilité : l'arme favorite pour nommer les copains d'abord !"

La responsabilité est bien entendu la règle préférée de notre "Capitaine" !

Même si le bateau tangue dangereusement depuis un temps, notre Maire, laisse le capitaine du navire naviguer à flots. Ce qui n'est pas pour déplaire aux "copains d'abord", qui à l'image de leur gourou, atteignent rapidement le sommet de la "pyramide des grades". Cette règle de la "responsabilité" les arrange bien !

Les listes des agents promouvables étant établies par ancienneté, pour nommer un "copain d'abord", on sait bien que ce n'est pas toujours facile... Mais grâce à cette règle, notre D.G.S. a trouvé la parade pour les nommer en priorité ! D'autant plus que c'est ce "Capitaine" qui distribue aux copains les responsabilités. Pour lui, ça devient un jeu d'enfant et *"il navigue ainsi en père peinard dans sa grande mare des canards..."*

Le souci c'est que les copains s'enrichissent plus vite alors que la majorité du personnel reste au port et s'appauvrit fatalement. En outre, le fossé entre les hauts et les bas salaires se creuse alors impunément.

Analysons ensemble les résultats de cette année.

Une nouvelle fois notre organisation syndicale a bien rempli sa mission. Elle a défendu les intérêts de tous les agents de la Ville et du C.C.A.S. Les débats ont été très animés. Néanmoins, elle est la seule à combattre les injustices.

Interrogeons-nous également sur le rôle des élus qui représentent la municipalité et qui siègent au sein des C.A.P. Certes, dans un premier temps, ils sont physiquement présents pour que le quorum soit atteint et que les C.A.P. puissent se dérouler normalement ! Notre Maire leur demande ensuite de prendre part aux différents votes et à ce moment-là, ils font un effort en obéissant et en levant la main... En dehors de cela, ils n'apportent pas de plus-value à la défense des intérêts des agents de la ville et du C.C.A.S. Au contraire, ils ne prennent pas souvent la parole car il ne faut pas contrarier Notre Maire ! Comme par le passé, les C.A.P. se suivent et se ressemblent, elles sont toujours de véritables chambres d'enregistrement.

- Adoption des procès verbaux de 2015 :

Les délais concernant la transmission des P.V. ne sont toujours pas respectés et cette formalité est vite balayée pour laisser la place aux choses sérieuses : Le film des C.A.P. peut alors commencer.

A la production : notre Maire. Réalisateur et scénariste : notre D.G.S. Autres scénaristes pour parfaire le travail : notre D.R.H. et son adjointe. Puis, on retrouve les acteurs : les agents nommés avec au premier plan "Les copains" en question, ceux qui sont connus. Mais aussi, les autres, soient les seconds rôles. Enfin, les figurants sont les représentants de la municipalité et les dialoguistes sont ceux de la F.S.U.

- Avancements d'échelons 2016.

L'an dernier, 9 agents étaient concernés. Cette année, il n'y en a eu que deux ; un agent en catégorie A et un autre en catégorie C, sur les 805 agents que comptent la ville et le C.C.A.S.

- Propositions d'avancements de grades 2016.

C'est à ce moment que la chanson de Georges Brassens prend tout son sens !

«LES COPAINS D'ABORD»

♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ "Non ce n'était pas le radeau de la méduse ce bateau, qu'on se le dise au fond des ports, dise au fond des ports. Il naviguait en père peinard sur la grand'mare des canards et s'app'lait "Les copains d'abord", les copains d'abord..." ♪ ♪ ♪ ♪ ♪

Visiblement tout porte à croire que suite au départ de notre D.G.S., après les C.A.P. catégories A et B groupe supérieur, "les copains d'abord" seraient donc parmi les agents essentiellement concentrés dans les grades correspondant à ces catégories ! Logique qu'il s'intéresse alors à ses proches pour qui, il n'hésite pas à donner des responsabilités et pour qui, il est prêt parfois à tout donner en échange d'une soumission totale et sans faille.

Ce qui voudrait dire également qu'aux yeux de notre D.G.S., les avancements de grades en catégories B (groupe de base uniquement) et C sont moins importants du fait de son absence en C.A.P. à ce moment-là ? S'intéresserait-il moins à ce personnel, c'est-à-dire au moteur même de notre administration ?

- Pour la catégorie A : Rappel de la règle interne : une possibilité par grade quand il y a une promotion possible car il n'y a pas de taux. Les débats ont duré plus de 2h, groupe supérieur et de base compris, c'est un record !

En groupe supérieur, sur 4 possibilités, il n'y a eu aucune nomination. La ville a fait des économies. Pour rappel, l'an dernier deux agents ayant les plus importants salaires de la Ville ont été nommés à ce niveau. Ils sont maintenant au sommet de leur carrière et coûtent un peu plus chaque mois à la collectivité et aux contribuables. Maintenant qu'ils ont été nommés, nos dirigeants peuvent exprimer leur rigueur en termes de masse salariale.

En groupe de Base, il n'y a eu que 3 nominations sur 7 possibles. Tout d'abord, sans aucune argumentation valable il a été éminemment décidé qu'il n'y aurait aucune promotion au grade de Professeur hors classe pour le Conservatoire.

Par la suite, concernant le grade d'Attaché Principal, la bataille a été rude pour défendre des agents exemplaires qui ont réussi l'examen professionnel mais qui n'ont pour autant pas été nommés. Même le syndicat CFTC s'est ému en intervenant timidement en faveur de ces agents.

Pour mémoire, sauf cas exceptionnels, tout agent ayant réussi un examen ou un concours était auparavant nommé. Aujourd'hui, à priori, ce n'est plus le cas, notre Maire reste indifférent. Ces agents sont même subtilement priés d'aller voir ailleurs. C'est inadmissible ! Pourtant notre Maire était lui-même agent territorial...

- Pour la catégorie B : Rappel de la règle interne : un taux non revalorisé depuis des années, qui après calculs, a atteint les 24 % des promouvables comme l'an passé, soit 11 nominations possibles.

En groupe supérieur, sur une dizaine de nominations possibles, il y a eu 5 agents promus. Ce résultat était attendu, tant ces agents sont proches de notre D.G.S. C'est le sentiment de la majorité des agents de la ville et du CCAS. C'est même pour certains décourageant, écœurant voire désespérant...

En groupe de base, il y avait une nomination possible mais aucun agent n'a été promu. Ce fut le désert ! On constate aussi qu'à partir de ce niveau les règles internes sont plus strictes, ce qui réduit les nominations.

- Pour la catégorie C :

Que ce soit en groupe supérieur ou en groupe de base, les résultats sont encore insuffisants. Il n'y a eu au total dans cette catégorie que 40 nominations dont 5 agents ayant réussi un examen professionnel. Ce nombre de nominations, **rapporté aux 545 agents en catégorie C** est ridicule (soit 8,2%). Surtout que ces promotions ne représentent pas une réelle revalorisation pour ses agents (seulement quelques euros par mois en plus sur leur fiche de paie).

On constate encore que nos dirigeants ne s'intéressent pas à cette catégorie. Car les taux de promotion par échelle de rémunération n'ont pas évolué et nos dirigeants ne font aucun effort pour mettre en place des "règles internes" favorisant les promotions comme c'est le cas en catégorie A.

Conclusion : 48 agents (soit 5,9%) au total sur les 805 agents de la ville et du C.C.A.S. ont obtenu un avancement de grade. Pour notre organisation syndicale C'EST INSUFFISANT !

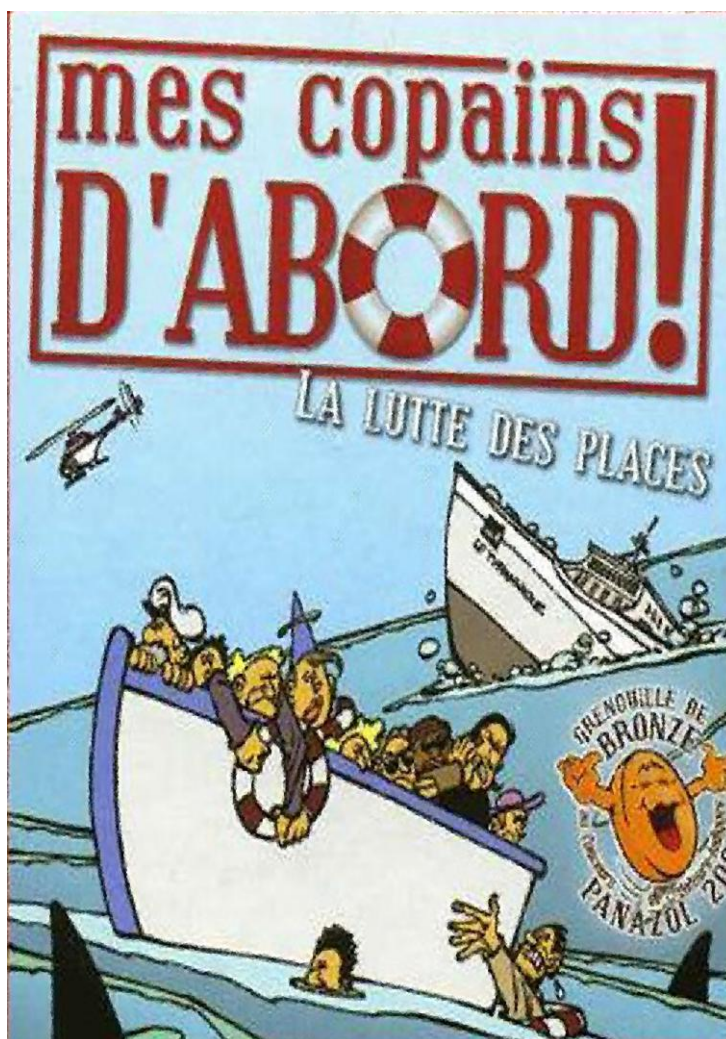
Misère, Misère! C'est toujours sur les pauvres gens que tu t'acharnes obstinément...

Pendant ce temps, "les copains d'abord" s'en mettent plein les poches...

Depuis 2010, le point d'indice n'a pas évolué pour les fonctionnaires et nos avancements de grades sont depuis très longtemps au ralenti... Il faut enrayer cette perte de pouvoir d'achat ! Et notre Maire doit s'en préoccuper...

Enfin, dans le magazine "Douai Notre ville" d'Avril 2016, notre Maire nous assène, en stigmatisant les dépenses des ressources humaines de la ville et en frappant à nouveau dans le dos des agents. Nous aurons l'occasion de lui répondre très prochainement sur ce point !

A suivre !



LA FSU TERRITORIALE

 Syndicat SNUTER 59 FSU Territoriale
70 Place d'Armes, Hôtel du Dauphin. 59500 DOUAI. Tél : 03.27.96.02.29
Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr

